« Crise de la dette et programmes d'austérité en Grèce : impacts de l'ajustement pour les travailleurs »

Bruxelles, 28 Février 2012

Christos Triantafillou

INE-GSEE



Plan de la présentation

1. Introduction : bref historique sur l'évolution de la dette publique grecque

MEMORANDUM 1 (2010-2011)

- 2. Le programme d'ajustement économique
- 3. Mesures d'austérité et changements concernant les relations de travail et la négociation collective
- 4. Le bilan des plans successifs d'austérité : cercle vicieux pour l'économie et risque pour la cohésion sociale

MEMORANDUM 2 (2012)

5. Nouveau plan de «sauvetage» - PSI - Mesures



1. Origines et évolution de la dette publique en Grèce

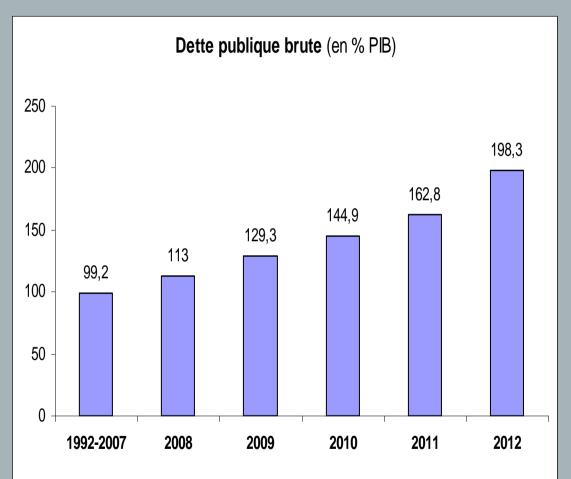
- ▲ Après une grande période de croissance économique, la crise de la dette publique fait éclater en Grèce en 2010 la crise structurelle la plus grave de son histoire récente
- ▲ La crise des finances publiques s'accompagne d'une crise de la balance courante (dont le déficit s'élève à -18% du PIB en 2008)
- ▲ C'est l'ensemble du modèle de développement qui est mis en cause, ce qui déstabilise le système politique



Evolution de la dette publique

- ▲ La dette publique grecque augmente essentiellement dans les années 1980 -1990, passant de 20% du PIB en 1980 à 98% en 1993 et demeure à ces niveaux jusqu'en 2008 (moyenne 1992-2007 = 99,2%) car la croissance du PIB couvrait l'augmentation du volume de la dette
- ▲ la dette publique est gérable grâce aux faibles taux d'intérêt des emprunts (charge de la dette entre 4,5-5% du PIB)
- La crise financière internationale et la politique du gouvernement de la droite conduisent au déraillement financier en 2009
- ▲ <u>Aujourd'hui</u> après la crise, le soutien des banques et la dépression provoquée par les plans successifs d'austérité <u>la dette avoisine 162 % du PIB en 2011</u>

Evolution de la dette publique grecque



Source: European economy 6/2011. Autumn 2011. Les prévisions pour 2012 n'intgégrent pas les Accords européens du 21 juillet et 26 octobre 2011.



Causes spécifiques à la dette grecque

- Les déficits publics (qui ont alimenté la dette) n'étaient pas tellement dûs aux dépenses publiques (proches de la moyenne européenne en % du PIB) mais plutôt aux maigres recettes fiscales (les «cadeaux pour les catégories aisées» plus l'évasion et la fraude fiscales)
- ▲ Dépenses militaires très élevées
- Absence de contrôle et d'évaluation concernant l'efficience des dépenses publiques

Puis comme pour les autres pays du sud de la zone euro, en Grèce les grands déficits commerciaux ont été financés dans une large mesure par des prêts bancaires

La difficulté du pays de financer sa dette sur les marchés n'est pas seulement le résultat de facteurs endogènes

- ▲ la crise financière internationale, la spéculation à travers les CDS nus et les spreads obligataires, les Agences de notation... la spéculation contre l'euro...
- ▲ l'architecture néolibérale de l'Union monétaire, les contradictions de la zone euro et les déséquilibres existants, le manque de mécanismes pour faire face aux spéculateurs et au pouvoir illimité des marchés financiers, pour emprunter en commun...
- Manque de volonté des gouvernements de la zone euro de stabiliser la monnaie commune lorsque la crise de la dette a éclaté
- Nombreux sont ceux qui reconnaissent aujourd'hui que la crise aurait pu être affrontée avec un coût beaucoup moins important en 2010

2. MEMORANDUM 1 - Le programme d'ajustement économique

Premier Plan de «sauvetage» Mai 2010 - actualisé par la suite

- Les gouvernements de la zone euro et le FMI adoptent un plan de soutien à la Grèce de 110 milliards d'euros, sous forme de prêts à 5,5%, pour une durée de 3 ans (mai 2010 juin 2013) destiné à rembourser les dettes du pays et éviter une cessation de paiement
- Les prêts sont accordés sous condition d'un plan d'austérité destiné à restaurer la viabilité des finances publiques grecques à l'horizon 2013, préserver la stabilité du système bancaire*, dans la perspective de permettre au pays d'accéder au financement sur les marchés financiers en 2012.



^{* 10} milliards sont consacrés au plan de stabilisation du système bancaire

L'ampleur de l'ajustement adopté par la Troïka et le gouvernement grec est sans précédent

- 1. Ajustement économique à travers une <u>thérapie de</u> <u>choc budgétaire</u> (à portée immédiate)
- 2. Accompagnée de mesures structurelles
- Le déficit public doit être ramené de 15,4 % du PIB en 2009 à 2,6 % en 2014
- ▲ La réduction des dépenses publiques devant contribuant pour 64% et l'augmentation des recettes pour 36%.
- → Pour la première année du plan, le déficit public doit passer de 15,4 % 2009 à 9,4 % du PIB en 2010.

Les prévisions optimistes du plan pour la **contraction du PIB** : -4% en 2010 (- 4,5% constatés) puis -2,6% en 2011 (estimations actuelles entre -6,8 % et **-7%** pour 2011)



Les mesures ont surtout porté sur des dépenses publiques à travers la réduction:

- ▲ de la masse salariale dans le secteur public
- des pensions du public et du privé
- ▲ des investissements publics
- ▲ des dépenses de fonctionnement des ministères et des collectivités locales
- ▲ des dotations de l'Etat aux organismes de sécurité sociale, aux collectivités locales et à l'éducation publique.

Concernant les **recettes** les faits les plus marquants

- Augmentation très forte de la fiscalité indirecte : TVA (de 8% à 13% et de 18% à 23%) taxes sur cigarettes, l'alcool, carburants, etc....)
- ▲ le règlement de tous les litiges opposant le fisc aux entreprises et travailleurs indépendants. La loi dite de «règlement fiscal»: elle a récompensé ceux qui pratiquaient l'évasion fiscale
- ▲ Certains changements concernant l'impôt sur le revenu adoptés en 2010 auraient pu conduire à une meilleure justice fiscale mais ils ont été complètement remis en cause en 2011 (sous l'état d'urgence pour les recettes)
- A Réduction de l'imposition sur les profits non distribués des entreprises, sans abolir vraiment les privilèges fiscaux (armateurs, banques, Eglise..)
- ▲ Pas d'amélioration sensible concernant le recouvrement de l'impôt ou la lutte contre l'évasion fiscale.

Pour combler le manque de recettes fiscales en 2011 (suite à la récession + l'inefficacité structurelle du système fiscal)

le gouvernement adopte sous la panique une <u>série de nouvelles</u> <u>mesures socialement très injustes</u> **telles que** :

- ▲ Contribution spéciale appelée de «solidarité» portant sur des revenus du passé déjà imposés
- ▲ «Impôt spécial sur l'immobilier» récolté par la compagnie d'électricité avec menace de coupure d'électricité en cas de non paiement (sauf pour les invalides et chômeurs de longue durée)
- A Réduction drastique du seuil minimal d'imposition sur le revenu (imposition à partir d'un revenu annuel de 5000 €), suppression de la plupart des déductions d'impôts existantes On va taxer des revenus qui sont sous le seuil de pauvreté

Salariés et retraités continuent d'être les «vaches à lait» du système fiscal (mais il y a chaque fois moins de lait...)



Les réformes dites structurelles,

destinées à réduire les dépenses publiques ou à encadrer leur évolution portent sur:

- ▲ les retraites du secteur privé et public
- ▲ la réorganisation de l'administration publique locale et régionale (fusions)
- ▲ la modernisation de l'administration fiscale
- ▲ la réforme du système national de santé et de l'éducation nationale



Réformes structurelles suite..

▲ un programme de grande envergure de suppression, restructuration et privatisation d'entités et entreprises publiques

→ vente ou concession du parc immobilier de l'Etat ?

- ▲ Recettes escomptées par les privatisations/ concessions : 50 milliards.
- ▲ Diminution du nombre de fonctionnaires et nouvelle grille salariale unifiée dans fonction publique (voir plus loin...)
- ▲ Réformes concernant le marché et les relations du travail : suivant une logique de «dévaluation interne» (voir plus loin...)

Les effets des mesures

- ▲ Elles pèsent beaucoup plus sur les ménages que sur les entreprises, sur les revenus du travail que sur ceux du capital.
- ▲ Dans le même temps, l'essentiel des recettes publiques provient d'une forte augmentation des impôts indirects qui alimentent l'inflation, pénalisant davantage les ménages à bas et moyens revenus.
- ▲ La détérioration des services publics entraîne une charge supplémentaire pour ces derniers

- Les salariés du public et les retraités ont payé dans un premier temps le coût le plus important : en 2010, baisse de 17 à 21 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires, de 21 à 25 % de celui des employés des entités et entreprises publiques, et d'environ 14 % de celui des retraités des secteurs public et privé. Les nouvelles mesures adoptées fin octobre 2011 conduisent à des baisses encore plus fortes (voir plus loin)
- Les jeunes ont fait les frais des suppressions massives de contrats à court terme et du gel du recrutement dans le secteur public en 2010 alors que la situation sur le marché du travail suite à la récession n'offre actuellement aucune perspective (taux de chômage des jeunes: 45% en 2011)

3.Mesures d'austérité et changements concernant les relations de travail et la négociation collective

a) Mesures concernant le secteur public.

- *▲ Réduction salariale horizontale*
- A Réduction et suppression du 13^{ème} et 14^{ème} mois de salaire et des primes/allocations.
- A Réduction du personnel : règle d'une embauche pour 5 départs (devenu par la suite 1/10)
- ▲ Suppression des conventions collectives et des règlements intérieurs dans les transports civils (modèle pour l'ensemble des entreprises publiques)
- ▲ Augmentation de la durée hebdomadaire du travail à 40 heures (de 37,5 heures) dans le secteur public



La loi 4224 (25 oct. 2011)

votée un jour avant le Sommet européen combine coupes sur salaires et pensions avec hausse des taxes

- ▲ Nouvelle grille salarial «unifiée» dans la fonction publique conduisant à des baisses nominales des salaires entre -7% et -55% (selon les cas)
- ▲ <u>Nouvelles baisses des pensions</u> du secteur public et des salariés du secteur privé

"Haircut" sur les salaires de 11 entreprises publiques en vue de leur privatisation

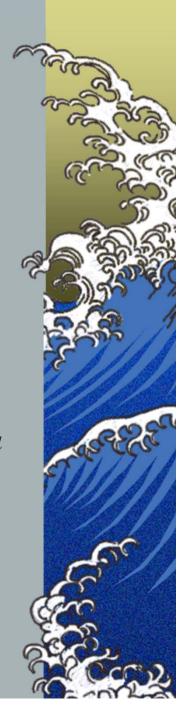
▲ Baisse nominale de -35% (par rapport à 2009) des rémunérations des salariés dans 11 entreprises publiques déjà introduites en Bourse: Electricité, Gaz Crédit agricole, Caisse d'épargne, Postes, 2 Compagnies des eaux Athènes et Salonique, les Ports de Pirée et de Salonique, Loterie Nationale, LARKO (ferronickel)

A noter que ces entreprises figurent sur la liste des privatisations à effectuer

b) Mesures concernant le <u>secteur</u> privé et l'ensemble de l'économie

- ▲ Gel des salaires du secteur privé pour 3 ans
- ▲ Réduction du coût des heures supplémentaires de 20%.
- ▲ Réduction du temps maximal de préavis de licenciement (de 24 à 6 mois) conduisant à la réduction importante du coût des licenciements.
- ▲ Suppression des indemnités pour licenciement pendant la première année du contrat à durée indéterminée.
- ▲ Hausse du taux de licenciements collectifs (de 2% à 5% par mois).
- ▲ Extension de la durée maximale du travail intérimaire (de 12 à 36 mois).
- A Réduction du coût pour les contrats à temps partiel.

- Les Extension de la durée maximale des contrats à durée déterminée (de 24 à 36 mois)
- ▲ «un temps partiel très spécial» appelé «job rotation»: permettant en fait unilatéralement à l'employeur de réduire le nombre de jours travaillés par semaine avec réduction proportionnelle de salaire (pendant une période de 9 mois dans la même année)
- ▲ Facilités à des politiques favorisant l'annualisation du temps de travail et les horaires flexibles
- ▲ *E.t.c.*....



Impact sur les négociations collectives et la formation des salaires

- ▲ Déréglementation du système des négociations collectives et éclatement de l'articulation entre les différents niveaux de CCT.
- ▲ Introduction d'un nouveau genre de convention collective d'entreprise, dite spéciale, dont le contenu peut être défavorable pour les travailleurs par rapport à celui de la convention sectorielle ou professionnelle
- ▲ Mise en cause du principe d'application de la convention la plus favorable pour le travailleur.
- A Renforcement de la partie patronale dans les procédures de médiation et d'arbitrage.

- ▲ Nouvelles et premières embauches des **jeunes de 16-24** ans et par des « **contrats annuels d'apprentissage** » rémunérés à 80% et 70% du salaire minimum national
- Les mesures concernant la négociation collective accompagnées des facilités aux licenciements et l'extension du travail flexible conduisent à une réduction importante du coût salarial.
- La menace du chômage favorise les transformations des contrats à plein temps en contrats à temps partiel, la signature d'accords individuels (sous la menace) conduisant à l'abaissement des salaires.



Le coup de grâce: Article 37

Loi 4224 / Octobre 2011

Pour la durée du programme d'ajustement (2015?) impose:

- Suspension du principe d'application de la meilleure convention pour le travailleur
- ▲ Suspension de la procédure d'extension des Conventions collectives sectorielles et professionnelles
- A Suprématie de la Convention collective d'entreprises face aux autres Conventions collectives (sectorielles ou professionnelles) sauf face à la Convention collective générale nationale fixant le salaire minimum national (751€ brut)* et les conditions de travail minimales.
 - * Le salaire minimum est fixé par CCT entre tous les partenaires sociaux. En février 2012 une baisse nominale de -22% (-32% pour les jeunes) est imposée par la Loi (voir plus loin)

En plus:

- ▲ A part les syndicats, possibilité accordée maintenant à des «unions de personnes!» afin de signer des conventions collectives d'entreprises.
- ▲ Possibilité de signer des conventions collective d'entreprise dans des entreprises de moins de 50 salariés (jusqu'ici couvertes en général par des conventions sectorielles)
- ▲ Les nouvelles conventions d'entreprises dès la fin 2011 (70 environ) réduisent les salaires entre 10-25%, alignant les salaires au SMIC (supprimant ainsi, de facto, des dispositions des CCT sectorielles ou d'entreprises existantes)

Mesures en pleine contradiction avec la Constitution du pays et ses engagements via les Conventions internationales sur les droits du travail, qui visent :

- ▲ Bâillonnement de la libre action syndicale
- ▲ Neutralisation des mécanismes d'actions collectives
- ▲ Neutralisation des institutions pour une protection efficace du travail

Objectif non avoué: la «négociation» individuelle travailleur - employeur



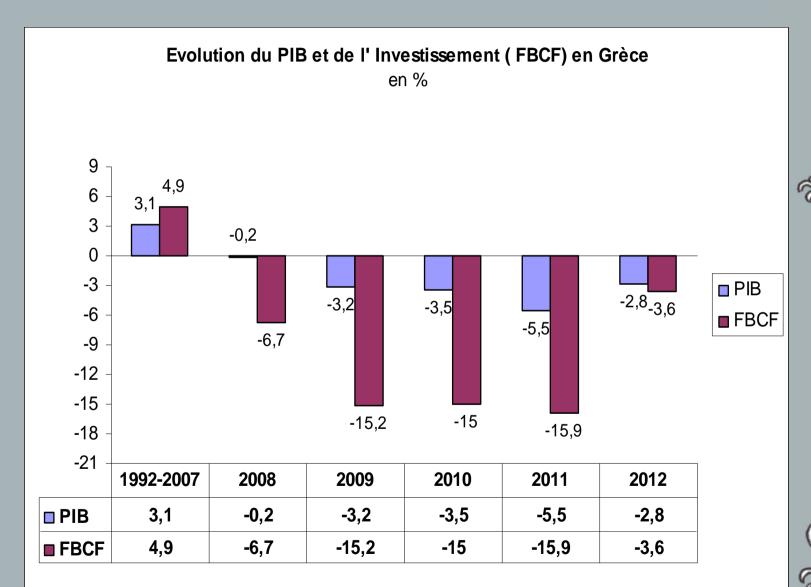
La crise et le Mémorandum : cheval de Troie pour un changement radical sur le marché du travail

- La nouveauté de l'exemple grec consiste en l'adoption d'un grand nombre de mesures brutales dans une période très courte.
- ▲ Flexibilité et précarité du travail : caractéristiques principales du nouveau paysage.
- ▲ Réduction forte des salaires imposée par l'augmentation du chômage (18,5%)
- Les nouvelles mesures mettent brutalement en cause le système de conventions collectives, l'autonomie de négociation et l'action syndicale.
- ▲ L'exemple grec modèle-pilote (?) de la stratégie européenne et du Pacte Euro Plus pour la dévalorisation des conditions de travail

4. Le bilan négatif des plans successifs d'austérité: cercle vicieux pour l'économie et risque majeur pour la cohésion sociale

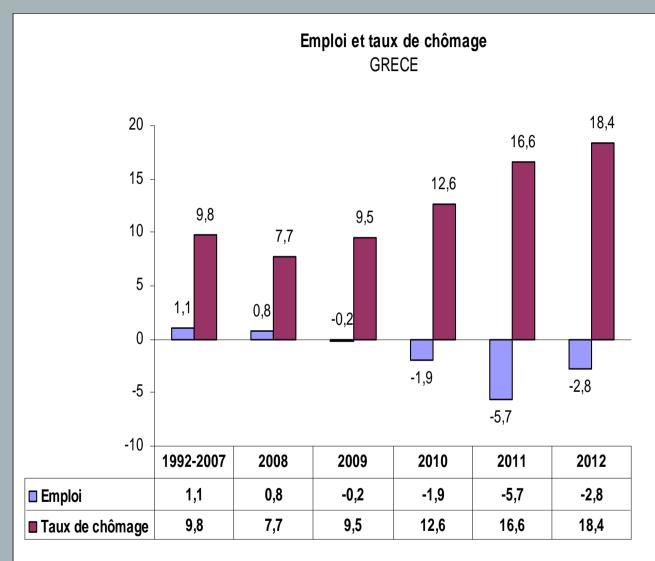
- ▲ Ces politiques, appliquant une thérapie de choc, ne permettent pas l'assainissement des finances publiques, s'éloignant à chaque fois plus de leur objectif de financement de l'économie par les marchés
- ▲ elles conduisent à une récession économique profonde, à la continuation et l'accentuation des mesures d'austérité, la déréglementation complète des relations de travail et du système de négociations/conventions collectives, l'explosion du chômage, la baisse drastique du niveau de vie, des salaires, des pensions et de droits sociaux.
- ▲ Tous les indicateurs socio-économiques du pays se sont aggravés

Evolution du PIB et de l'Investissement



Source: European Economy 6/2011. Autumn 2011.

Evolutions de l'emploi et du taux de chômage



Source: European Economy 6/2011. Autumn 2011.



SECURITE SOCIALE:

DEPENSES: COUPES SOMBRES

RECETTES: DIMINUTION À CAUSE DE LA RECESSION "HAIRCUT" SUR DETTE PUBLIQUE: DANGER POUR LA VIABILITE

Après les baisses successives drastiques sur les pensions

- Le programme d'ajustement 2012-2015 continue à exiger une contribution énorme (6,7 mds) via la baisse des dépenses du ministère du travail et de la sécurité sociale
- ▲ La récession économique provoque une baisse des cotisations sociales : explosion du chômage (18 % en août 2011) et baisse en moyenne des salaires dans le secteur privé (-7% en 2011). On estime à 6 milliards la perte pour les caisses en 2011 à cause de ces 2 facteurs.
- ▲ Un «haircut» sur la dette de l'ordre de 50% (accord européen en cours d'application) se traduirait par une énorme perte (environ 12 milliards) pour les caisses de la sécurité sociale : conséquences terribles sur les prestations (si rien n'est prévu d'ici là pour exclure les caisses du «haircut" ou compenser autrement leurs pertes)

L'austérité ne marche pas... Vive l'austérité!

La plan appliqué depuis un an et demi (avec le Memorandum 1) recherchant la baisse des déficits et l'amélioration de la compétitivité à travers des politiques de «dévaluation interne» est une impasse.

▲ <u>Dans la sphère de l'économie réelle on observe</u>: récession profonde, fermeture d'entreprises, dérégulation des relations de travail, explosion du chômage, destruction du système de protection sociale, appauvrissement d'une grande partie de la population à travers la baisse drastique des salaires, des pensions, des prestations sociales et des revenus.

Le paradoxe du Budget 2012: il reconnaît la récession comme la principale cause qui empêche d'atteindre les objectifs budgétaire fixés MAIS il prévoit encore plus de rigueur à travers des nouvelles mesures anti-économiques et anti-sociales

5. MEMORANDUM 2

Accord du Conseil européen (21 juillet et du 26 octobre 2011)

Eurogroupe février 2012 : 2e plan de «sauvetage»

Le dernier accord européen prévoit :

- ▲ un deuxième prêt de 130 milliards, dont 30 milliards destinés à la recapitalisation des banques grecques (50 selon les dernières estimations de la Troïka)
- ► PSI en cours actuellement sur la restructuration de cette partie de la dette (qui selon ses concepteurs ne devrait plus peser que 120 % du PIB en 2020 au lieu de 160 % actuellement !)
- ♣ Prêt conditionné à la poursuite de la rigueur et des réformes «structurelles» à travers un nouveau plan



PSI : «Haircut» à 53% sur la dette détenue par le secteur privé (PSI : Private sector involvement)

Le budget 2012 prévoit une application réussie du PSI:

▲ baisse de la charge de la dette (baisse pour le déficit public estimée à 5,2 milliards d'euros soit 2,4% du PIB)

Dette publique : réduction estimée à 95 milliards d'euros? (107 d'après le dernier Eurogroupe)

<u>Mais</u> il s'agit d'hypothèses risquées car on ne connaît pas pour le moment exactement :

- A quels seront les résultats du PSI
- ▲ les besoins de recapitalisation des banques (30-50 milliards) et surtout des Caisses de sécurité sociale (perte estimée à 12 milliards)

Dette gérable ou soutenable?

- ▲ On attend du nouveau programme un allègement de la charge (intérêts) et une réduction d'une partie de la dette
- mais même avec les scénarios optimistes la dette deviendrait plutôt gérable que soutenable.
- ▲ De ce point de vue la soutenabilité de la dette dépend de l'écart entre le taux d'intérêt (4%) et le taux de croissance du PIB (-6,8%, -7%)



Mesures budgétaires

- *A* Pour 2012 : 1,5% du PIB (3,3 milliards €),
- *A* Pour 2013-2015: 5% du PIB (11 milliards €)
- ▲ Engagement ferme que ces mesures vont porter essentiellement sur des réductions des dépenses publiques (concernant surtout les salaires, le système de sécurité sociale et les autres dépenses sociales)

Pour 2012, les coupes supplémentaires au niveau des dépenses publiques concernent les domaines :

- De la santé (1,1 milliard €),
- **A Retraites complémentaires** (600 millions €)
- *A Programmes d'investissements publics (400 millions €)*
- *A Subventions aux collectivités locales (440 millions €)*
- **A Dépenses militaires** (300 millions €)
- ^ Subventions à des institutions publiques (200 millions €)

Des réductions supplémentaires de dépenses doivent s'effectuer :

- A Par la «mise en réserve» de 15 000 salariés du public en 2012 (licenciements déguisés)
- A Réduction du nombre des fonctionnaires de 150 000 jusqu'en 2015
- A Réduction des salaires supplémentaires pour certaines catégories de fonctionnaires (médecins, universitaires, corps juridique, police et armée)



Nouvelle pression fiscale pour les revenus moyens et les faibles revenus :

- ▲ Suppression des déductions (exemptions) fiscales sur la plupart des dépenses des ménages
- ▲ Suppression des déductions fiscales pour les iles
- Puis, on verra en fonction des résultats si des nouvelles mesures sont nécessaires. On parle p.ex. de :
- ▲ Taux de TVA unique? Cela conduira à une augmentation de la TVA (y compris sur des produit de base et aliments)
- ▲ Nouvelle baisse du seuil minimal d'imposition ?

Baisse de retraites principales et complémentaires (de 12%-20%) et baisse des cotisations sociales

- A Retraites complémentaires : -15% (en moyenne)
- Retraites principales (Banques, Telecom, Electricité):
 -12% au delà d'un certain seuil (pas encore voté)
- ▲ Baisse des cotisations sociales de 5 points (2 en 2012 et 3 en 2013)
- Fermeture immédiate de 2 organismes de logement social (OEK et OEE) considérés par le Memorandum comme "non prioritaires"



Secteur public

- ▲ Suppression des Règlements intérieurs dans les entreprises publiques
- ▲ Nouvelles baisses en moyenne de 10% pour les fonctionnaires de la justice, police, armée, enseignement supérieur, médecins du public (juin 2012)
- ▲ 2012 : 15 000 fonctionnaires "mis en réserve"
- △ Objectif 2015: 150 000 fonctionnaires en moins
- ▲ (En 2013) augmentation des tarifs dans les transports publics au moins de 25% (trains, métro, bus)



Secteur privé Salaire minimum national

- ▲ Baisse nominale de 22% (32 % pour jeunes de -25 ans)
- Le salaire minimum brut passe de 751€ à 585 € (527 € pour les jeunes). Le salaire minimum net sera de 489 € (440 € pour les jeunes)
- Largement en dessous du seuil de pauvreté de 2009 <u>mais en plus</u> les smicards vont maintenant payer des impôts directs car le seuil minimal d'imposition est abaissé à 5 000 € par an (sans parler de la TVA à 23% et autres taxes....
- ▲ le salaire minimum ne sera plus fixé par tous les partenaires sociaux et par CCT (comme c'était le cas pendant plus de 30 ans) mais par le gouvernement après consultation (juillet 2012)

Secteur privé CCT – Arbitrage

- ▲ Suspension des dispositions existantes dans des CCT prévoyant des augmentations automatiques d'ancienneté
- Les CCT expirées n'auront plus de validité que pour 3 mois (6 mois avant). En l'absence de nouvel accord dans les 3 mois, les rémunérations seront limitées au salaire de base + 3 primes (ancienneté, diplôme, enfants), jusqu'au moment où il y aurait nouvelle convention collective ou des nouveaux accords individuels (loi pas encore votée)
- ▲ Juillet 2012 : pour engager une procédure d'arbitrage il faudrait l'accord des 2 parties et l'arbitrage ne pourrait porter que sur le salaire de base

Impact de ces mesures

- Destruction complète du système de négociation collective et de CCT
- Annulation dans la pratique de la possibilité pour les syndicats d'avoir recours à l'arbitrage
- Les conditions de travail dans le secteur privé ne feront plus l'objet de négociations entre partenaires sociaux et seront déterminées soit unilatéralement par les employeurs à travers des accords individuels, soit par l'intervention de l'Etat
- ▲ Tout ceci vise la dérégulation complète du droit collectif du travail et la dévalorisation et le désarmement institutionnel des organisations syndicales
- ▲ Acquis communautaire? Des conventions fondamentales de l'OIT. Constitution?



La baisse du salaire minimum et la suppression des conventions sectorielles conduiront à nouveau à des brusques et fortes baisses des salaires nominaux dans tout le secteur privé et une part importante de salariés sous le seuil de pauvreté, avec un impact néfaste sur la demande, l'activité économique, l'emploi et le chômage et le système de la sécurité sociale (sans améliorer la compétitivité)

Les mesures qui accompagnent le nouveau prêt et le PSI renforcent dangereusement la pente dépressive de l'économie et vont en fait à l'encontre de l'objectif annoncé c-à-d la viabilité de la dette et la sortie du pays de la crise

Les nouvelles mesures d'austérité, nouvelles baisses des salaires et retraites, les privatisations...

- ▲ réduisent les possibilités de reprise et de développement économique mais aussi de redistribution du revenu
- ▲ comportent le risque (malgré les sacrifices des travailleurs et des retraités) de la poursuite de la récession et de l'explosion du chômage, avec un retour fort peu probable de l'économie grecque sur le chemin de la croissance mais surtout des risques majeurs pour la cohésion sociale
- ▲ Enfin, abstraction faite du débat sur les biens/services publics, vendre des entreprises publiques dont la valeur a été divisé pas 10, est-ce la meilleure solution pour réduire la dette ?

La pérennisation de l'austérité n'offre aucune perspective

- Au contraire, elle détruira complètement les capacités productives du pays et l'espoir de mettre fin au processus de régression sociale enclenché par la crise de la dette
- ▲ Malgré leur impact social (baisse du niveau de vie, augmentation du chômage et de la pauvreté, etc.) les plans d'austérité successifs n'arrivent pas à réaliser leurs objectifs
- Les nouveaux programmes, basés sur la même recette, risquent aussi de laisser derrière eux des décombres sociaux sans obtenir plus de succès que les précédents
- ▲ Tant les créanciers qui les imposent que les gouvernements qui les acceptent devraient enfin regarder en face cette réalité cruelle



La restructuration de la dette était nécessaire et aurait dû se faire dès le début de la crise

Les perspectives de soutenabilité de la dette devrait se baser sur :

- a) une restructuration et une neutralisation d'une partie de la dette
- b) une redistribution de revenus différente en Grèce favorisant l'augmentation de la demande
- c) l'accroissement des investissements publics et privés afin de créer des conditions pour un excédent budgétaire primaire.

L'évolution du pays dépendra : des évolutions dans la zone euro, de la perspective de changement du rôle de la BCE, de l'utilisation d'instruments économiques au niveau national permettant à la fois de réduire le déficit et d'augmenter le PIB

La politique appliquée actuellement en Grèce

- protège les intérêts du système bancaire
- ▲ s'inspire des courants de pensée économique les plus conservateurs (quant au rôle du déficit public dans l'économie)
- ▲ comporte dans sa philosophie, sa conception et son application une croyance religieuse aux valeurs néolibérales.
- ▲ Un pays de l' UE est transformé en laboratoire expérimental pour tester l'application des scénarios ultra-libéraux de dévaluation interne, ignorant complètement la situation réelle de l'économie et de la société (c-à-d le tissu productif, le marché du travail, la cohésion sociale, etc.),
- La continuation de la même politique ne pourrait probablement pas garantir la soutenabilité de la dette publique, même après le PSI











